



**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 AVRIL 2018 A 20 H 00**

Présents : Mmes, MM. HECQ, CANDELIER, DORE, DUPUIS, DUWEZ, BOUDRINGHIN, LORENC, BOURDON, BUSSY, BIZERAY, RIBAU, GAILLARD, VIEGAS, BETOURNE, COUPEY, ROFFIAEN, LEGRAIN, EL HAMINE, DEMEY.

Excusés : Mme ARGUILLERE (pouvoir à M. HECQ), Mme. LELEU (pouvoir à M. LORENC), Mme PAREZ (pouvoir à Mme EL HAMINE).

Absent : M. BENRACHED.

M. le Maire passe la liste d'émergement pour les présences du jour.

Il propose Mme BOUDRINGHIN comme secrétaire de séance. Pas d'observations.

Approbation du procès verbal du dernier conseil municipal - M. le Maire

M. le Maire propose aux membres du conseil d'approuver le PV de la séance du 24 janvier 2018.

M. LEGRAIN demande la parole pour intervenir sur son désaccord avec les chiffres présentés par M. le Maire lors de la cérémonie des vœux.

M. le Maire dit qu'une réponse a été adressée par le DGS suite à la dernière réunion du Conseil Municipal et que les chiffres parlent d'eux-mêmes.

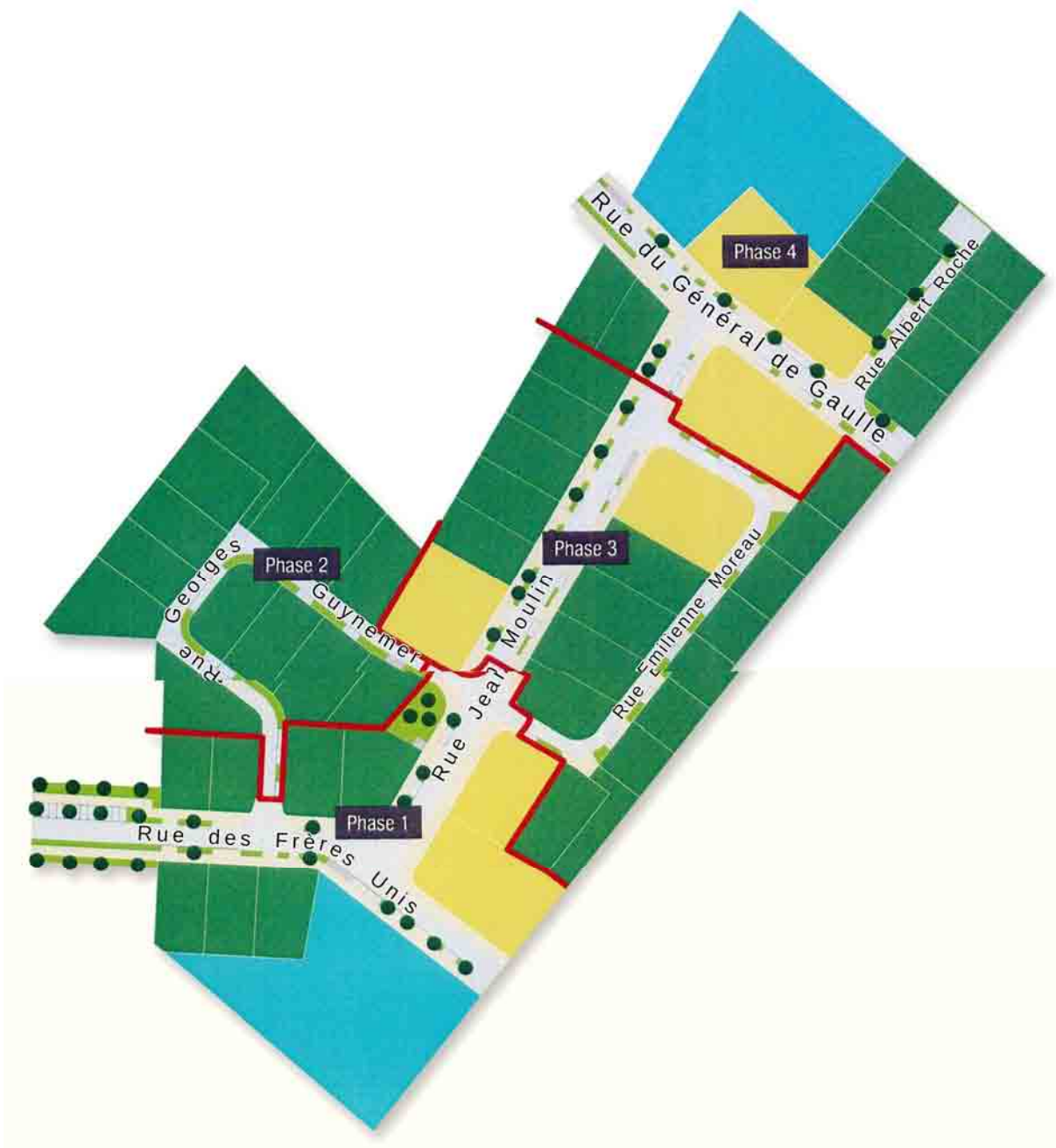
M. LEGRAIN ne remet pas en question les montants et calculs envoyés mais porte une analyse différente.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	19	22	17	0	5

1. Noms des rues de la résidence Albini de Maresc - M. le Maire

M. le Maire fait savoir que les différents distributeurs d'énergies sollicitent l'attribution des noms de rues pour la résidence Albini de Maresc. Conformément à l'article L2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la proposition ci-dessous.

M. CANDELIER apporte un complément d'information sur le choix des propositions retenues.



Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	19	22	22	0	0

2. Convention avec la CAF pour le CEJ2 - Mme BOUDRINGHIN

Mme BOUDRINGHIN rappelle que le précédent Contrat Enfance Jeunesse couvrait la période 2014-2017. Afin de renouveler le dispositif de subventionnement des actions :

- Accueil de loisirs sans hébergement extra scolaire pour de l'accueil collectif de mineurs à partir de 3 ans pendant les petites vacances scolaires ;
- Accueil de loisirs sans hébergement péri-scolaire de 7h30 à 8h50, de 12h à 14h et de 17h à 18h30 les lundis, mardis et jeudis et le vendredi pendant les périodes scolaires ;
- Séjours vacances thématiques pour les adolescents ;
- Poste de coordination (dans le cadre de ces activités, la commune à développer le nombre d'heures consacré actuellement par les agents d'encadrement à l'élaboration et au suivi des dossiers) ;
- Formations BAFA - BAFD

Il convient de délibérer et autoriser M. le Maire à signer la convention avec la Caisse d'allocations Familiales d'Arras.

M. RIBAU demande quel est le coût pour la commune de cette convention.

Mme BOUDRINGHIN répond que le coût est nul.

M. DEMEY dit ne pas comprendre l'absence de coût alors que les enfants sont encadrés.

M. le Maire dit que ce dispositif permet de percevoir des subventions en rapport avec les activités proposées. En effet, ces services ont un coût mais la convention n'en a pas.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	19	22	22	0	0

3. Convention avec la CAF pour la charte colo - Mme BOUDRINGHIN

Mme BOUDRINGHIN indique que la précédente "Charte Colonie" est arrivée à terme. Le dispositif de subventionnement de cette « Charte Colonie » permet de percevoir une aide plafonnée par enfant.

Cette Aide de la CAF est de 50% du montant restant à charge pour la commune, une fois déduite la participation des familles à ce séjour avec un plafonnement au maximum à 250 € par enfant.

Il convient de délibérer et autoriser M. le Maire à signer la convention avec la Caisse d'allocations Familiales d'Arras.

M. RIBAU demande combien coûtent les séjours proposés.

M. le Maire répond qu'il y a des coûts incompressibles relatifs au personnel d'encadrement et que les autres dépenses sont maîtrisées. Les habitants payent des impôts et attendent en retour un certain nombre de services. Ces actions ont été validées par la commission scolaire.

Mme BOUDRINGHIN répond que les bilans sont présentés lors de cette même commission.

M. BLANDIN, DGS, apporte une précision sur les exigences de la CAF qui demande dans la mesure du possible d'approcher une participation équivalente entre les parents, la commune et la CAF. Les services travaillent à obtenir au plus près ce rapport.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	19	22	22	0	0

4. Tableau des effectifs - M. le Maire

Dans le cadre des évolutions de carrière, des agents de la collectivité peuvent prétendre à un avancement de grade. Ces évolutions font l'objet d'un avis préalable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Pas de Calais.

Afin de permettre la nomination de ces agents, il convient d'ouvrir les grades proposés et de supprimer du tableau des effectifs les grades vacants après nomination.

M. DEMEY demande si il est possible d'avoir le nom des agents.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal ouvre et ferme les postes, mais que c'est le maire qui nomme les agents. Les noms des agents ne peuvent pas être communiqués.

M. DEMEY demande si les agents sont méritants.

M. BLANDIN, DGS, indique qu'un agent non méritant n'a pas été proposé à l'avancement cette année.

Nombre	<u>A ouvrir</u>	<u>A supprimer après nomination</u>
1	adjoint technique principal 2ème cl	adjoint technique
1	adjoint administratif principal 1ère cl	adjoint adm. princ. 2ème cl
1	rédacteur principal 1ère cl	rédacteur princ. 2ème cl

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	19	22	21	0	1

Par ailleurs, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir un poste d'adjoint du patrimoine à la médiathèque en remplacement du poste d'assistant du patrimoine et des bibliothèques et de supprimer un poste d'adjoint technique aux écoles.

M. CANDELIER demande de procéder à des votes distincts sur ces deux points. Le vote séparé est accepté.

M. DEMEY demande si l'agent de la médiathèque est titulaire.

M. le Maire répond que l'agent concerné par la suppression de poste n'est pas titulaire, qu'une vacance de poste sera publiée pour un recrutement sur le grade d'adjoint du patrimoine.

M. DEMEY demande à quel endroit trouver cette annonce.

M. BLANDIN indique qu'une création de poste fait l'objet d'une déclaration obligatoire auprès du Centre de Gestion qui publie l'annonce sur le site "Cap Territorial".

Nombre	<u>A ouvrir</u>	<u>A supprimer au 01/09/18</u>
1	adjoint du patrimoine	assistant du patrimoine et des bibliothèques

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	19	22	11	10	1

Nombre	<u>A ouvrir</u>	<u>A supprimer au 01/09/18</u>
1	/	adjoint technique

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	19	22	21	0	1

5. Participation des communes extérieures pour les enfants scolarisés à Anzin - Mme BOUDRINGHIN

Mme BOUDRINGHIN rappelle qu'il existe une réciprocité entre certaines communes membres de la communauté urbaine, pour les enfants scolarisés dans une école maternelle ou élémentaire autre que celle de leur lieu de résidence afin qu'une participation financière soit versée par la commune de résidence à la commune d'accueil.

Le montant de cette participation est fixé à 150 € par les autres communes de la CUA.

Il est proposé de conserver ce même montant et de passer convention avec les communes concernées pour 150 € par enfant.

M. RIBAU souhaite savoir si les dérogations sont acceptées en cas de refus de la commune de résidence.

M. le Maire répond que le nombre de dérogations est en baisse, en témoigne la fermeture de classe à la rentrée prochaine. Des règles de dérogation sont établis et les demandes sont soumises à une commission.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	19	22	22	0	0

6. Procédure d'enregistrement de location de meublé touristique - M. le Maire

M. le Maire indique que la faculté offerte aux communes de subordonner au dépôt d'une déclaration préalable soumise à enregistrement toute location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile. Considérant la multiplication de ces locations et l'intérêt public qui s'attache à préserver la fonction résidentielle dans la commune et après avis du Préfet de Département. (en attente du retour)

Cette mesure vise, sous l'impulsion de la CUA, à lutter contre la concurrence déloyale de certaine plateforme en ligne vis-à-vis des complexes hôteliers.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de :

- la location pour une courte durée d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile est soumise à une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune
- la déclaration comprend les informations exigées au titre de l'article D.324-1-1 du code du tourisme, y compris le numéro invariant identifiant le logement tel qu'il ressort de l'avis de taxe d'habitation du déclarant
- un téléservice est mis en œuvre afin de permettre d'effectuer la déclaration
- ces dispositions sont applicables sur tout le territoire de la commune

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	22	22	22	0	0

7. Compte Administratif et compte de gestion 2017 - Mme DUPUIS

Mme DUPUIS présente aux membres du conseil le compte administratif de la commune pour l'exercice budgétaire 2017, conforme au compte de gestion du percepteur :

	Investissement	Fonctionnement	Solde
Résultat de clôture 2016	- 32 799.36 €	576 998.66 € dont 60 981,83 € sont affectés en investissement	544 199.30 € dont 60 981,83 € sont affectés en investissement
Recettes 2017	257 931.74 €	1 907 284.05 €	2 165 215.79 €
Dépenses 2017	207 020.87 €	1 931 871.06 €	2 138 891.93 €
Résultat de clôture 2017	18 111.51 €	491 429.82 €	509 541.33 €

Avant de se retirer, M. le Maire tient à remercier les services ainsi que les élus qui ont travaillé à la préparation des documents budgétaires et à la présentation lors de la commission des finances.

M. LEGRAIN dit que les débats bien qu'houleux lors de la commission finances, les deux protagonistes semblent s'accorder sur le fait que la commune est dans le rouge. Il sollicite l'avis de l'adjointe aux finances.

Mme DUPUIS répond que la situation est plus compliquée que par le passé comme pour l'ensemble des communes qui subissent des baisses de dotations et ce, malgré une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

M. le Maire dit qu'il ne faut pas paniquer, il faut poursuivre les efforts faits depuis plusieurs années de réduction des dépenses mais le faire de façon judicieuse, à l'exemple des réductions d'horaires d'ouverture de la mairie qui sont actuellement à l'étude. Cela génère un mécontentement chez le personnel mais il est impératif de rationaliser. Une nouvelle fois, l'analyse très poussée des comptes lors de la commission des finances, bien que non obligatoire, permet d'ouvrir un débat constructif. La commune ne dispose plus des ressources nécessaires à la réalisation de tous ces projets, c'est pourquoi il convient de rétablir notre capacité d'autofinancement pour investir dans les projets à destination des Anzinois.

M. LEGRAIN dit avoir une analyse bien différente et souhaite distribuer un document de présentation au conseillers.

M. le Maire répond que M. LEGRAIN est coutumier de la distribution de tract à caractère politique et refuse cette distribution. Il propose à M. LEGRAIN d'exposer ces arguments.

M. LEGRAIN dit ne pas être satisfait de l'attitude du Maire vis-à-vis de son opposition et que les conseillers acceptent toutes les délibérations par peur de représailles. Il dit que le groupe d'opposition ne tient pas à être des bénis oui oui. Il faut corriger le tir. Par exemple, si vous mangez 10 plaques de chocolat par jour, que vous prenez 50 kg et que vous vous dites, je vais faire un effort et n'en manger que 9, vous ne retrouverez jamais votre ligne parce que votre effort n'est pas suffisant. Je ne parle évidemment pas de vous, soyons clair. Je ne voudrais pas que vous portiez plainte !

M. le Maire répond que c'est absolument faux, que les conseillers ne sont pas des bénis oui oui et prend en exemple la délibération du jour sur le tableau des effectifs pour laquelle les votes sont très partagés y compris au sein du groupe majoritaire. Il rappelle qu'en début de mandat le groupe d'opposition était associé aux réunions "toutes commissions" mais que ces derniers ont fait le choix de ne y participer. La réunion du Conseil Municipal n'est pas un lieu de débat politique mais l'endroit où les décisions sont prises pour administrer au mieux les affaires communales.

Le Maire se retire pour le vote et le membre le plus âgé de l'assemblée prend la présidence pour faire voter l'approbation du compte administratif 2017. M. DEMEY fait procéder au vote.

Approbation du Compte Administratif 2017.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	19	20	15	0	5

Approbation du Compte de Gestion 2017 du Trésorier.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	19	20	15	0	5

8. Affectation du Résultat 2017- Mme DUPUIS

Mme DUPUIS rappelle que les restes à réaliser en investissement sur l'exercice budgétaire 2017 s'élève à **83 274.20 € en dépenses et à 42 277.00 € en recettes.**

Compte tenu des résultats précités, elle propose l'affectation des reports au budget primitif de l'exercice 2018 comme suit :

Section de Fonctionnement : 468 544.13 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté
Section d'Investissement : 22 885.69 € au compte 1068 autres réserves (besoin de financement)
 18 111.51 € au compte 001 excédent d'investissement reporté

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	19	22	17	0	5

9. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR LES TAXES LOCALES EN 2018. M. LE MAIRE

M. le Maire propose aux membres présents une révision des taux afin de recouvrir le montant attendu par l'application des taux moyens des communes de la même strate. Les bases permettent de dégager un produit total de 1 109.202 € détaillé comme suit :

Produits attendus	Base 2018	taux	Produits 2018
Base Taxe d'Habitation	3.759.000 €	14,90%	560.091 €
Base Foncier Bâti	2.554.000 €	20,70%	528.678 €
Base Foncier Non bâti	36.100 €	56,60%	20.433 €
Produit total des taxes locales			1.109.202 €

M. le Maire dit que le système de fiscalité du pays est en cours de refonte. Les taxes actuelles devraient être remplacées par une dotation forfaitaire. Une contractualisation des plus grandes communes avec l'État, à notre échelle c'est l'intercommunalité qui contractualisera doit permettre le maintien des dotations actuelles.

En matière de charges de fonctionnement, la commune se situe en dessous des ratios départementaux et nationaux pour les dépenses de gestion courante.

Concernant les charges de personnel, la commune se situe entre les ratios départementaux et nationaux.

En revanche les recettes de fonctionnement sont bien inférieures aux différents ratios, de l'ordre de 200 €. Cela a un impact direct sur nos dotations.

La fiscalité communale n'a pas augmenté depuis des années et cela se traduira sur nos dotations futures. Je laisse la parole à M. BIZERAY qui va vous expliquer cela plus en détail.

M. BIZERAY dit :

Premier point

Le dernier emprunt de la commune date de 2013. Un emprunt de 700 000 € contracté pour la Médiathèque, qui était le projet phare de la précédente mandature.

Nous ne sommes pas pour autant en situation de surendettement.

Je cite le Receveur du Trésor sur l'exercice 2015 : « *L'endettement reste correct et son remboursement est également dans la moyenne des collectivités de la même strate.* »

En 2017 l'annuité de la dette est de 44 €/habitant, soit 42% de l'annuité moyenne de la strate, qui est de 104 €.

Je précise que toutes les données chiffrées de mon intervention proviennent du Trésor.

Deuxième point

Notre budget annuel en dépenses et recettes courantes est d'environ 2 millions € (plutôt 1,9 k€ en 2016, et 1,8 k€ en 2017).

Comme les autres communes nous avons subi la **baisse des dotations de l'Etat** : de l'ordre de 125 000 € depuis 2013, comme rappelé tout à l'heure par M le Maire.

Progressivement l'équilibre budgétaire annuel, - **je dis bien « annuel »** -, est devenu déficitaire : - moins 37 000 en 2015, plus 22 000 en 2016, et comme vous le savez, moins 91 000 en 2017.

La **solution intuitive** est de **réduire les charges**, ce qui a été **mis en œuvre**.

Les dépenses de gestion courante sur lesquelles on peut le plus agir ont été diminuées de 9,1 % en 2017. Les dépenses courantes totales ont été réduites de 4,3 %. Mais côté recettes on a subi une baisse de 7,3 %.

Nous continuerons l'effort de réduction des charges, mais il aura ses limites, d'autant que nos dépenses courantes ne sont pas excessives : 177 € par habitant en 2017 comparées à une moyenne de

strate de 321 €.par habitant.

Il demeure que nous n'arrivons plus à épargner sur l'année, et que nous sommes obligés de **puiser dans nos réserves**, pour tous travaux nouveaux et même payer notre annuité d'emprunt
Bien sûr, les réserves, ça sert à ça. Mais une consommation chronique de ces réserves ne pourrait pas perdurer.

En effet les réserves constituent :

- 1) le « **Fonds de roulement** » qu'utilise à tout moment la Trésorerie pour **payer nos charges courantes**
- 2) le **seul moyen d'autofinancer tout nouveau projet**

Nous rencontrons donc une sorte d'alerte : nous avons **l'ardente obligation de restaurer notre capacité annuelle d'épargne**

Mais attention ! Sans commettre **l'erreur des solutions intuitives et partielles**, c'est-à-dire « **pas sans diagnostic véritable** »

Or, un **diagnostic véritable** montre que la maîtrise des dépenses, si elle reste justifiée en permanence, a toutefois ses limites **et surtout qu'elle ne peut pas à elle seule régler le problème**, qui est **ailleurs** du côté des **recettes modulables**, c'est-à-dire des **recettes fiscales**.

Le constat fait par le Trésor sur l'exercice 2015 est clair :

Côté dépenses « *La collectivité maîtrise ses dépenses de fonctionnement* »

Côté recettes « *La collectivité devra veiller à optimiser ses recettes fiscales* »

Notre **effort fiscal** conditionne en effet nos **recettes fiscales**, mais également notre **part de dotation d'Etat**.

Notre part de DGF (dans une dotation globale elle-même en réduction), est fonction de notre population. Mais cette part subit deux types d'abattements

- 1) Si nous sommes « plus riches » que la moyenne

2) Si notre **effort fiscal** est inférieur à la moyenne

Or le revenu fiscal moyen Anzinois est de 40 000 €, contre 25 000 €.

Et nos taux d'imposition sont tous inférieurs aux taux moyens départementaux.

Taux 2017	ANZIN	Moyenne Strate
TH	13,22	15,81
FB	18,36	19,43
FNB	50,20	52,24

« Au son des violons », nous avons **gelé les taux d'imposition** depuis le mandat précédent.

Aujourd'hui, la situation atteinte impose **d'amender cette position**, en rendant effectives les **prescriptions formulées par le Trésor sur l'exercice 2015**.

C'est pourquoi nous soumettons au vote du Conseil **l'alignement de nos taux d'imposition 2018** sur les **taux moyens observés en 2017**, ce qui génère un accroissement prévisionnel du produit de 125 000 €.

Compte tenu du fait que le coefficient d'évolution des taxes doit être le même, et pour aboutir au même résultat, les taux proposés au vote du Conseil sont les suivants :

TH : 14,90 %

FB : 20,70 %

FNB : 58,60 %

M. DEMEY dit ne pas bien saisir la démarche qui consiste à ne pas être alarmiste mais dans un même temps à recourir à la fiscalité qui plus est compte tenu des engagements du Maire.

M. le Maire répond qu'il est nécessaire d'amender les promesses lorsque le contexte varie et il l'assume. Il s'agit aujourd'hui d'un acte de prévision et non d'un acte d'urgence. Des efforts de réduction des dépenses de fonctionnement sont prévus encore cette année, d'ailleurs des fiches de dépenses vont être examinées lors du prochain bureau municipal. Ces réductions de dépenses doivent se faire dans un cadre pédagogique et concerté.

M. ROFFIAEN dit être l'un des protagonistes évoqué par M. LEGRAIN et s'être longuement questionné pour en arriver à la conclusion que les futures dotations seront indexés sur des montants de référence avec un gel possible. Réviser les taux d'imposition revient aujourd'hui à investir sur les dotations futures.

M. le Maire propose de passer au vote.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	19	22	17	0	5

10. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. M. LE MAIRE

Monsieur le Maire dit qu'il souhaite apporter un amendement aux travaux de la commission " vie associative " du 29 mars 2018. Il demande le maintien de la subvention octroyée en 2017 au club de l'amitié qui regroupe les aînés de la commune. Pour rappel, un personnel municipal était autrefois mis à disposition et les gâteaux offerts par la commune. Ce n'est plus le cas et l'association doit gérer l'ensemble de ses besoins.

Subventions pour 2018			
ASSOCIATIONS	Sub 2017	Avis de la commission subvention du 29 mars 2018	Commentaires de la commission du 29 mars 2018
AMICALE DES PARENTS D'ELEVES	300	300	M. ROFFIAEN s'étonne de la constance des demandes
ANZIN SPORT SANTE	750	500	
ANZIN-VIDEO	1 900	2 065	M. RIBAU dit que chaque année il y a une demande pour un nouveau matériel donc en constante augmentation
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	250	250	
CLUB DE L'AMITIE	1500	1 000 + 500 amendement du Maire	M. LEGRAIN est opposé car il y a déjà un repas des aînées. M. RIBAU dit que la demande était de 1000 € en 2015, soit plus 50 %
COOPERATIVE ECOLE	2 800	2 800	
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	300	300	
COMITE DES FETES	16 000	14 000	
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	500	800	
ETOILE SPORTIVE	14 000	14 000	M. DEMEY propose que l'ESA revoit ses tarifs pour les extérieurs
F.N.A.C.A.	350	350	
FERVENTS DE LA TRUITE	0	150	

L'ATELIER PEINTURE	800	800	Mme DUPUIS dit ne pas être d'accord pour financer des voyages
LA CECILIENNE	16 000	15 000	M. ROFFIAEN dit avoir questionné la Présidente et la Trésorière mais s'étonne de l'absence d'épargne
LA GAULE ANZINOISE	300	300	M. LEGRAIN demande pourquoi les besoins des associations de pêche sont différents
L'ATELIER ARTISTIQUE	0	700	M. CANDELIER indique que cette association détériore le parquet de la salle des aînés
IMAGIN'ARTOIS	9000	9 000	M. ROFFIAEN dit qu'il faut s'interroger sur le rayonnement du festival BD qui revient à 3€/hab. M. BUSSY dit que la demande est conséquente pour une seule manifestation
QUESTION POUR UN CHAMPION	400	400	M. RIBAU demande si la prise de contact avec les écoles a eu lieu
SOCIETE DE CHASSE D'ANZIN	500	400	
ADMR	0	0	M. ROFFIAEN est farouchement opposé à cette demande car il estime que les résultats financiers permettent cette acquisition
THEATRA	800	500	
ABC	4 200	3 500	M. ROFFIAEN propose d'informer et de réduire chaque année de 1000 € la subvention auprès de cette association qui a une activité salariée
English Association	0	150	M. RIBAU dit qu'il ne s'agit pas d'une association. M. DEMEY dit qu'il s'agit d'une activité professionnelle. M. LEGRAIN dit qu'il s'agit d'une association de façade. Mme DUPUIS dit ne pas être d'accord pour financer des voyages
Anzin Divin	600	300	M. LEGRAIN dit que l'association peut très bien consommer dans des verres normaux
Fabrique à pep's	0	150	
TOTAL	73 400 €	67 715 €	Proposition de la commission pour inscription au BP 2018 d'une enveloppe de 68 000 € + 500 € amendement du Maire

Le montant des subventions versés aux associations après amendement est de 68 215 €. M. le Maire propose l'inscription de 68 500 € au BP 2018.

M. DEMEY regrette que le vote ne se fasse pas association par association mais de façon globale.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	19	22	22	0	0

11. BUDGET PRIMITIF 2018 - MME DUPUIS

M. DEMEY dit que les totaux du document préparatoire sont inexacts.

M. le Maire répond que les montants ont changés à plusieurs reprises et que le document remis ce jour contient les bons montants.

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	616.918,45 €	013 - Atténuation de charges	25.000,00 €
012 - Charges de Personnel	1.110.300,00 €	70- produits des services et ventes diverses	128.800,00 €
014- atténuation de produits	6.000,00 €	73 - Impôts et taxes	1.463.634,00 €
65 - Autres charges de gestion courantes	201.000,00	74 - Dotations et participations	320.282,00 €
66 - Charges financières	50.500,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	11.500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	97.226,00 €	77 - Produits exceptionnels	3.000,00 €
68 - Dotations aux provisions	0,00 €	002 - résultat de fonctionnement reporté	468.544,13 €
022 - Dépenses imprévues	76.548,41 €		
023 - Virement à la section d'investissement	245.482,00 €		
042 - opérations d'ordres entre section	16.785,27 €		
Total des dépenses de fonctionnement	2.420.760,13 €	Total des recettes de fonctionnement	2.420.760,13 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles	53.200,00 €	13 - subventions d'investissement	69 277,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	10 - Dotations, fonds et réserves	28.116,23 €
21 - Immobilisations corporelles	267.374,20 €	1068 - Excédents fct capitalisés	22.885,69 €
23 - immobilisation en cours	278.683,50 €	001 - Solde section invst reporté	18.111,51 €
		021 - Virement de la section de fonctionnement	245.782,00 €
		024 - Produits de cessions	279.100,00 €
16 - Emprunts (remboursement du capital)	80.500,00 €	040 - Opération d'ordre entre sections	16.785,27 €
041 - Opérations patrimoniales	65 064,98 €	041 - Opérations patrimoniales	65.064,98 €
Total des dépenses	744.822,68 €	Total des recettes	744.822,68 €

Conseillers en exercice : Présents : Votants : Voix pour : Abstentions : Voix contre :

23

19

22

17

0

5

12. QUESTIONS DIVERSES

M. BETOURNE rappelle l'organisation du parcours du cœur le samedi 14 avril et de la brocante le 29 avril.

Fin de séance à 21h55.